

**INFORMATIONS MUNICIPALES
JUILLET 2017
COMMUNE DE BONNES**






Le Mot du Maire :

Beaucoup d'évènements depuis la parution de notre dernier bulletin d'information du mois de janvier.

Tout d'abord, l'incontournable vote du budget dont vous trouverez ci-après le détail.

Il s'équilibre à 286 107 euros en fonctionnement.

Malgré la baisse continue de la dotation de l'Etat (DGF), le conseil n'a pas souhaité augmenter les impôts communaux dont les taux s'élèvent à :

-  Taxe d'habitation : 8.90%
-  Foncier bâti : 19.70%
-  Foncier non bâti : 41.99%

Pour l'investissement le gros chantier de l'année a été la réhabilitation complète du bloc sanitaire du camping qui sera terminé fin juillet et pourra ainsi accueillir dans de très bonnes conditions les futurs campeurs. Les tarifs ont été revus légèrement à la hausse.

Nous en avons profité pour enfouir les lignes électrique et téléphonique qui passaient dans les arbres et dont le poteau gênait l'agrandissement de l'entrée du camping ceci pour un coût global de 5 740.52 €.

Dans le second semestre nous réaliserons sur la place de la Mairie une aire d'accueil pour camping-cars avec borne de vidange, eau potable et électricité. Les réseaux eau et électricité sont déjà en place, afin de permettre le revêtement de l'entrée de la place coté cimetière.

Nous avons acquis deux parcelles d'une superficie totale de 232 m² qui jouxtent notre terrain côté sud attenant à la salle polyvalente auprès de Monsieur DELMOND Michel pour un montant de 300 € (plus frais de notaire et de bornage) que nous remercions vivement pour avoir permis cette régularisation.

L'opérateur ORANGE nous a informé du démontage de la cabine téléphonique, rue du Périgord, aussi, nous avons fait la demande pour la conserver et en faire une bibliothèque de prêt et l'échange de livres, comme on en voit un peu partout dans les villes et villages.

Sandrine MARTIN a souhaité démissionner du Conseil Municipal pour des raisons professionnelles.

Derek REID, conseiller Municipal, qui entre autres, représentait la communauté Britannique est reparti vivre en Ecosse pour des raisons de santé.

Il était très impliqué dans l'animation de notre commune avec son association AMDI (Danse et Musique Internationale). Merci beaucoup Derek ainsi que ton épouse pour votre dévouement à notre commune. Nous vous regretterons, ainsi va la vie.

Un nouveau Comité des Fêtes a pu enfin voir le jour avec une nouvelle Présidente Nathalie LOURDIN qui avec son équipe va pouvoir assurer, dans un premier temps, la continuité de la fête locale du mois d'août.

Bonne chance pour la nouvelle association qui vient de voir le jour « Aux Bonnes affaires » dont les statuts précisent « création de bourses aux vêtements adultes, enfants » et dont les bénéfices seront reversés dans le but d'aider aux manifestations de la commune.

Le nouveau bureau est composé de la Présidente : Nelly CHATENET, Vice-Présidente : Sandra TOULAT, Secrétaire : Christophe SAUTET, Trésorière : Sabine CHAILLOUX, Membre actif : Fabienne NYZAM.

Durant la période estivale Juillet/Août l'employé communal Monsieur NYZAM Michaël est passé en journée continue dont les nouveaux horaires sont : 6h – 14h 30 avec une pause de ½ heure de 12 h à 12h30, ceci pour de meilleures conditions de travail durant les fortes chaleurs, comme nous en avons eu fin juin.

Bonnes vacances d'été.

Fleurissement de notre commune :

Comme vous avez pu le constater, notre bourg est très fleuri, ce qui demande beaucoup d'heures pour l'arrosage et l'entretien par les employés municipaux qui ont une multitude d'autres choses à faire.

Il n'est pas interdit aux riverains, comme certains le font actuellement, d'arroser ou d'arracher quelques « mauvaises herbes » devant le pas de leur porte.

Ce geste civique et de solidarité contribuera à l'embellissement de notre commune et à son attractivité qui profitera à tous. Merci d'avance.

Piégeage des ragondins :

Il est organisé toute l'année une lutte pour éviter la prolifération galopante des ragondins, espèce nuisible, qui se reproduisent très vite, et qui sont responsables de la détérioration des berges, de la destruction des cultures et surtout le plus grave la propagation de la leptospirose, maladie mortelle pour l'homme et les animaux.

Nous soupçonnons quelques personnes d'ouvrir les cages pour libérer les ragondins ce qui est formellement interdit. Aussi toute personne prise en flagrant délit de cet acte sera poursuivie en justice. Qu'on se le dise !

Démographie :



Naissances :

- ✚ Harley Ava Mae ICKRINGILL, fille de James ICKRINGILL et de Aja ROBERTS domiciliés 20 rue du Périgord.
- ✚ Antonin GIMEL, fils de Dimitri GIMEL et de Vanessa GELIX domiciliés Chez Boisdron. Félicitations aux heureux parents.

Mariages :

- ✚ Alexander RANDELL et Jessica
- ✚ Jérôme SOUILLER et Marianne



WILLES le 27 mai
TECHER le 17 juin

Meilleurs vœux de bonheur.

© www.ClipProject.info



Société de pêche Le Gardons Bonnois : concours de pêche
le dimanche 20 août 2017 (tél : 05.45.98.56.32)

Société de chasse :

Vente des cartes le samedi 09 septembre salle des fêtes de Bonnes de 10 h à 12h.
Randonnée pédestre avec repas dimanche 17 septembre 2017.



Comité des fêtes :



La nouvelle équipe du Comité des Fêtes vous remercie de votre participation active grâce au questionnaire accessible dans nos commerces ou déposé dans votre boîte à lettres.

Certains d'entre vous nous ont d'ores et déjà fait parvenir certaines très bonnes suggestions qui seront prises en compte très prochainement.

Nous venons de créer un compte Facebook. Vous serez ainsi plus facilement informés des manifestations à venir. N'hésitez donc pas à nous rejoindre....

Comité-des Fêtes Bonnes



Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse suivante :
comitedesfetesdebonnes@outlook.fr

A très bientôt.

La fête se déroulera les 19,20 et 21 août avec le programme habituel (repas dansant le samedi soir, concours de pêche le dimanche matin et feu d'artifice le dimanche soir ...). Les forains seront également présents sur la place.

Conteneur textile : Un conteneur est placé à côté de la benne à verre place de la Mairie et est destiné à recevoir : les vêtements hommes, femmes, enfants, le linge de maison et d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux ...), tous les articles de maroquinerie (chaussures, sacs...), les jouets et les peluches. Tous les articles doivent être déposés dans des sacs. Les textiles sont recyclés et mis à disposition d'associations caritatives.

Les bouchons d'amour : la mairie est un point de dépôt pour les bouchons plastiques. Madame CHAUVET de Montignac Le Coq passe régulièrement les collecter en Mairie. Vous pouvez déposer : les bouchons alimentaires (eau, lait, moutarde, Nutella...), les bouchons ménagers (liquide vaisselle, lessive...), les bouchons cosmétiques (parfum, crème...) les bouchons de produits d'hygiène (produits douches ...). Merci de votre participation.

Rappel identification des chiens et chats : Les chiens et les chats doivent obligatoirement être identifiés dès l'âge de 4 mois et ne doivent pas divaguer sur la voie publique.

Entretien des propriétés : Conformément au Code Rural, les propriétaires ont l'obligation d'élaguer leurs haies ou arbres de façon à ce qu'ils n'empiètent pas sur la voie publique ou dans les fils téléphoniques ou électriques. D'autre part, les propriétaires ont l'obligation d'entretenir leurs terrains bâtis ou non bâtis à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations ou dépendances.

Bruit :

L'arrêté préfectoral n° 2001E1962 du 13 juillet 2001 concerne « les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et scies mécaniques... » Ces travaux ne peuvent être effectués que :

- > **les jours ouvrables** : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- > **le samedi** : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- > **les dimanches et jours fériés** : de 10 h à 12 h.



La Mairie et l'Agence Postale Communale seront fermées du août au 19 août pour congés